

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30029**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Mention Économie du travail et des ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université du Maine - Le Mans, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université du Maine, Ministère de l'Enseignement Supérieur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi, 333 Enseignement, formation, 120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Analyse et prise de décisions en matière d'emploi, de recrutement, de gestion des RH. - Mise en place, en lien avec la direction, de la politique de gestion des carrières - GPEC
- Evaluation des politiques d'emploi, de recrutement, de formation, dans leurs environnements, de façon ordonnée et coordonnée et dans une dimension prospective.
- Mise en place de plan de formation dans les organisations (services RH)
- Implication dans la politique RH d'entreprises privées ou publiques, de toutes tailles, de tous secteurs.
- Construction de la politique de formation, de rémunération, d'audit social, de recrutement, de licenciement/restructuration en veillant au respect de la législation sociale.
- Négociation avec les partenaires sociaux et les instances représentatives du personnel.
- Représentation de l'entreprise auprès des instances du monde du travail

Cette Mention de Master comprend 3 parcours :

- **Management des Ressources Humaines**

- **Economie du travail et évaluation des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle**

- **Labor Economics and Public Policy Evaluation**

Ces trois parcours sont organisés pour permettre l'acquisition de compétences disciplinaires, pré-professionnelles et transversales.

Compétences ou capacités évaluées :

Compétences disciplinaires

- Comprendre et analyser le fonctionnement des marchés du travail, de la formation et de leurs évolutions
- Comprendre la place de la fonction ressources humaines dans l'organisation,
- Analyser la politique ressources humaines, la politique de formation et leurs enjeux, les emplois et les compétences,
- Concevoir et évaluer les politiques et les plans de formation
- Piloter et contrôler la gestion des temps, des effectifs, des compétences, des flux de personnel et des masses monétaires (salaires, charges...).
- Prévoir et satisfaire les besoins en main d'œuvre ; planifier et gérer en conséquence les stratégies RH (recrutement, carrières, formation, licenciements individuels et collectifs).
- Garantir l'application de la législation sociale, le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de représentation du personnel ; conseiller les responsables hiérarchiques de l'entreprise sur ces points.
- Contribuer au développement des processus d'information et de communication de l'entreprise.
- Assurer le dialogue entre l'entreprise, les organismes sociaux et administratifs, les instances représentatives du personnel.
- Anticiper l'évolution de l'entreprise dans un contexte international.
- Participer efficacement à l'évaluation et à l'évolution des politiques d'emploi et de formation.

Compétences pré-professionnelles

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Compétences transversales

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les méthodes de recueil de données et de traitement de données quantitatives et qualitatives.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

N: Activités de services administratifs et de soutien

O: Administration publique

S: Autres activités de services

U: Activités extraterritoriales

Responsable des Ressources Humaines

Responsable Recrutement

Responsable des relations sociales

Responsable de la formation

Chargé de formation

Gestionnaire de formation

Responsable du développement RH / Gestion des carrières

Consultant RH

Consultant en out-placement

Chargé de mission RH et paie

Chargé de recherche en recrutement

Ingénieur d'études RH

Chargé d'études RH

Ingénieur d'appui aux dispositifs d'aide à l'insertion

Chef de projet emploi

Ingénieur d'études Observatoire Emploi-Formation

Directeur d'établissement (Agence Emploi, formation)

Ingénieur d'études dans les universités (formation continue, service foad ou e-learning)

Chargé de mission emploi-formation des collectivités territoriales

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

M1403 : Études et prospectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composants acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignement - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignement - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignement - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignement - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'accréditation du 4 Juillet 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations**Statistiques :**

http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-lp-master.html

Autres sources d'information :

http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/l_offre_de_formation/master-lmd-MLMD/droit-economie-gestion-0002/master-economie-du-travail-et-des-rh-program-master-economie-du-travail-et-des-rh.html

ou

<http://ecodroit.univ-lemans.fr/>

[Université du Mans](#)

Lieu(x) de certification :

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe (72) []

Université du Mans, Le Mans

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université du Mans

Historique de la certification :